

REGLEMENT DES PITCHOUNES



1. Présentation

Le jardin d'enfants « Les Pitchounes », se situe à Payerne, à la Rue du Simplon 13.
Il est au bénéfice d'une autorisation d'exploitation délivrée par l'Office de l'accueil de jour de l'enfant (OAJE).

Une demi journée aux Pitchounes, c'est quoi?

L'adulte accueille l'enfant et le parent dans les locaux, en lui laissant le temps nécessaire à la séparation, puis elle accompagne l'enfant vers l'espace de jeux, dans lequel il est invité à investir un jeu de façon autonome, jusqu'à ce que tout le groupe soit arrivé.

Un moment de partage en grand groupe est proposé afin de se dire bonjour, et de réaliser qui est présent ce jour là, mais également de présenter le programme du jour.

Le temps des ateliers est arrivé ! Un atelier supervisé par l'adulte, un en autogestion et le jeu libre, seront proposés aux enfants. Chaque enfant sera libre de décider ce qu'il a envie de faire parmi les différentes propositions.

A la suite des ateliers, la collation/goûter sera préparée par les enfants qui le désirent.

S'en suit le passage aux toilettes et le lavages des mains, avant le passage à table.

Pour finir le temps d'accueil sur un moment de jeux, de chant ou de danse.

2. Conditions d'admission

Les enfants doivent être âgés de 30 mois minimum et peuvent être accueillis jusqu'à la 2P.

Les enfants qui portent des couches sont également accueillis, l'apprentissage de la propreté se fait en collaboration avec les parents. (Les couches sont fournis par le parent)

Un enfant peut être inscrit à tout moment dans l'année, pour autant qu'il réponde aux conditions d'admission et qu'il y ait de la place.

3. Fréquentation

Les absences même en cas de maladies ne sont pas remboursables ou rattrapables.
Sauf en cas de maladie longue durée (3 semaines).

Les parents sont priés d'avertir le jardin d'enfant d'une éventuelle absence.

Lorsque la personne qui vient chercher l'enfant n'est pas la même que celle qui l'a amené, le jardin d'enfant en doit être averti. Une pièce d'identité sera demandé.

4. Horaires

Le jardin d'enfant est ouvert le mercredi et vendredi matin de 8:30 à 11:30.

Le lundi, mardi et jeudi de 8:30 à 11:30 et de 14:00 à 17:30

5. Fermetures annuelles

Jour fériés officiels du canton de VAUD

Vacances de Pâques : du ve. 7 avril au di. 23 avril 2023

Pont de l'Ascension : du je. 18 mai au di. 21 mai 2023

Lundi de Pentecôte : lu. 29 mai 2023

Les Pitchounes
Rue de Simplon 13
1530 Payerne

Vacances d'été : du sa. 22 juillet au di. 20 août 2023

Jeûne fédéral : lu. 18 septembre 2023

Vacances d'automne : du sa. 14 octobre au di. 29 octobre 2023

Vacances d'hiver : du sa. 23 décembre 2023 au di. 7 janvier 2024

6. En cas de maladie, épidémie ou accident

La direction prend toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour garantir la propreté de la structure et pour prévenir la propagation des maladies contagieuses.

Selon les exigences du canton de Vaud, chaque enfant inscrit régulièrement dans un lieu d'accueil collectif de jour préscolaire doit être sous surveillance médicale. A cet effet, les parents fournissent à l'entrée, un certificat médical, établi par le médecin de l'enfant. Le but étant de s'assurer que l'état de santé de l'enfant le rend apte à fréquenter une collectivité d'enfants.

Les familles sont priées d'avertir dans un bref délais le jardin d'enfant lorsque leur enfant a contracté une maladie infantile et/ ou contagieuse.

Le jardin d'enfant se réserve le droit de refuser un enfant dont son état général n'est pas favorable à l'accueil en collectivité.

Les parents doivent pouvoir être atteints à tout moment.

Si l'enfant est malade pendant la durée d'accueil, le jardin d'enfant contacte les parents pour venir le chercher.

Seuls les médicaments sous prescription médicale et lorsque ceux-ci ne peuvent être donnés à un autre moment que sur le temps d'accueil, seront acceptés aux Pitchounes.

Les médicaments se trouvant dans la «liste médicaments » pourront également être administrés en cas de besoin.

S'il existe le besoin et avec l'accord écrit des parents, des échanges ou retours au sujet de l'enfant peuvent se faire avec des intervenants externes(suivi en réseau; pédiatre, pédopsychiatre, etc).

Les recommandations romandes d'éviction d'un accueil collectif pour maladie transmissible sont appliqués au sein des « Pitchounes »

Les familles seront informées de toute épidémie possible au sein du jardin d'enfants.

En cas d'accident, d'urgence ou d'impossibilité d'atteindre les parents, les services d'urgences seront contactés. Les frais de déplacement d'ambulance seront à la charge des parents.

En cas d'accident, le jardin d'enfant s'engage à donner toutes les information nécessaires et/ou remplir les documents pour les assurances.

7. Tarifs et Facturation

Le tarif est de 31 fr la matinée et de 37 fr l'après-midi.

La collation/goûter sont compris dans le tarif.

La facturation sera envoyé par courrier ou par mail, la cotisation se fait au premier du mois, pour tout le mois, sauf les fermetures annuelles.

En cas de non respect du délais de facturation, des frais de rappel seront engendrés.

Au delà d'un mois de non paiement, le jardin d'enfant se réserve le droit de refuser l'enfant.

8. Confidentialité

Un groupe « Whats app » est créé afin de vous faire parvenir des informations générales, avec votre accord, des photos de vos enfants seront partagées, merci de garder ces clichés dans votre sphère privé et ne pas les partager sur les différents réseaux sociaux.

9. Situation familiale particulière

Les parents son priés d'annoncer à la Direction toute situation familiale particulière (séparation, instance de divorce, divorce, cohabitation, etc.). La direction se réserve le droit de demander aux parents de fournir les documents juridiques, textes de références qui régissent les droits des parents vis-à-vis de leur enfant et de tiers: conventions, prononcés, ordonnances, décisions (mesures protectrices de l'union conjugale, mesures provisionnelles, etc.).

Ces informations nous permettent de répondre au mieux à chaque situation. Ils seront traités de manière confidentielle.

10. Parking

La dépose d'enfant sur la route principale est strictement interdite, des places bleues ainsi que le parking des Guillermaux se trouvent à proximité des locaux.

Ceci afin d'éviter toute situation conflictuelle et/ou dangereuse avec le voisinage, transports publics mais également afin de ne pas créer de gêne aux véhicules d'urgence.

Remarques : En vertu de l'art. 26 al. 2 de la loi sur la protection des mineurs, le Jardin d'enfant Les Pitchounes, a le devoir de signalement auprès des autorités compétentes, de toute situation pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de l'enfant.

La Direction peut également demander conseil au SPJ sans dévoiler l'identité de l'enfant.

Les Pitchounes
Rue de Simplon 13
1530 Payerne

Liste des médicaments

Oxyplastine	oui	non
Arnica crème	oui	non
Arnica granules	oui	non
Fenistil gel	oui	non
Désinfectant Merfen	oui	non
Bepanthen plus	oui	non
Bepanthen onguent	oui	non

Signature du/des parents :